



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6979^e séance

Vendredi 14 juin 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Rwanda	M. Manzi
	Togo	M. Kpayedo

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/254)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/254)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, et je prie le Chef du protocole de l'escorter à la table du Conseil.

M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue également la présence dans la salle de M. Ivan Mrkić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hashim Thaçi à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/254, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Le 19 avril, à l'issue de difficiles négociations politiques facilitées par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, un premier accord de principe

historique régissant la normalisation des relations a été paraphé par Belgrade et Pristina.

Cet accord en 15 points prévoit la mise en place d'une association/communauté des municipalités serbes dotée d'un ensemble de compétences concernant la vie quotidienne de la population. Il prévoit aussi l'organisation d'élections locales dans les municipalités du nord du Kosovo en 2013, avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Chacune des deux parties s'est par ailleurs engagée à ne pas entraver les démarches de l'autre sur la voie de l'intégration au sein de l'Union européenne, qu'elles poursuivent l'une et l'autre. Un comité de mise en œuvre comprenant des représentants des deux parties doit être mis sur pied avec l'aide de l'Union européenne. Notons que les deux parties ont également affirmé qu'il importait de maintenir le dialogue politique.

Le Secrétaire général s'est félicité de cet accord et a engagé les parties à mener à bien ce processus historique et à mettre en place des mesures concrètes en vue de l'application fidèle de cet accord. Je félicite les dirigeants des deux parties, qui sont présents aujourd'hui dans cette salle, de la sagesse, de la prudence et de la clairvoyance politique dont ils ont su faire preuve pour franchir ensemble cette étape fondamentale. Cette détermination et cette persévérance vont leur être également nécessaires pour maintenir cet esprit de compromis et de respect mutuel tout au long de la mise en œuvre de l'accord. Le 22 mai, en signe de leur engagement en ce sens, les parties se sont entendues sur un plan de mise en œuvre des dispositions de l'accord du 19 avril. Celui-ci établit un calendrier de mise en œuvre qui exigera des deux parties une grande diligence. Il est clair qu'il faudra également faire preuve de beaucoup de détermination, de souplesse et de créativité pour respecter ces délais ambitieux.

Selon moi, il faudra également à la communauté internationale de l'ingéniosité afin de pouvoir apporter l'aide nécessaire au maintien de cet élan positif dans la perspective des problèmes inévitables qui se poseront. Si la communauté internationale a régulièrement su se mobiliser dans un engagement politique et financier très important en faveur de nouvelles avancées, cette mobilisation pourrait s'avérer encore plus déterminante au cours de la période à venir pour toutes les présences internationales au Kosovo. Un investissement généreux de ressources et d'efforts permettra de préserver les dividendes de la paix dans la région, et l'aide apportée à l'intégration et à la coordination du processus de mise

en œuvre sera décisive. Entre autres choses, l'un des facteurs clés de la réussite future de la mise en œuvre de l'accord du 19 avril sera l'appui des Serbes du nord du Kosovo. Je salue les efforts courageux et constants que déploient les dirigeants de Belgrade pour informer la population, lui faire comprendre la teneur de l'accord et mobiliser l'appui des dirigeants et de la population dans le nord du Kosovo. Ces efforts se traduisent notamment par des échanges actifs et des visites effectuées par de hauts représentants du Gouvernement en vue de répondre aux préoccupations des Serbes du Kosovo concernant les incidences de cet accord sur leur avenir.

Je tiens également à souligner que cet appui ne peut ni ne doit être considéré comme relevant de la seule responsabilité de Belgrade. Toutes les parties partagent cette responsabilité d'améliorer la communication avec les populations du nord, et de prendre des mesures visant à lever—plutôt qu'exacerber—les préoccupations des différentes communautés et qui tiennent compte de leurs intérêts légitimes. Les manifestations publiques organisées dans le nord de Mitrovica, notamment un rassemblement important de plusieurs milliers de Serbes du Kosovo le 22 avril et la manifestation organisée ensuite par des étudiants le 25 avril, indiquent que de nombreuses réticences subsistent, et démontrent à quel point il importe d'améliorer la communication avec tous les groupes et toutes les parties prenantes dans le nord.

La semaine dernière, des groupes de travail conjoints ont abordé les détails de mise en œuvre et d'autres questions, telles que l'énergie et les télécommunications, ainsi que l'échange d'officiers de liaison. Ces discussions se déroulent dans le contexte de l'évaluation prochaine par le Conseil de l'Union européenne des progrès réalisés par la Serbie et le Kosovo en vue de leur adhésion à l'Union européenne.

Nous continuons à voir des signes de tension et d'incertitude dans diverses parties du Kosovo, s'agissant de la mise en œuvre des accords politiques sur le terrain. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/254), la menace d'instabilité persiste dans les zones sensibles — aussi bien au nord qu'au sud de la rivière Ibar. Trop souvent, les dirigeants locaux semblent encore réticents à s'exprimer clairement et à réagir efficacement aux actes d'intolérance ethnique ou d'intimidation visant des membres de l'une des communautés du Kosovo, quelle qu'elle soit.

En dépit de ces préoccupations persistantes, des efforts louables ont été déployés sur le terrain, en même temps que la situation évoluait sur le plan politique.

Dans ce contexte, je voudrais en particulier mentionner les efforts consentis par le Président Atifete Jahjage, présent dans la salle du Conseil aujourd'hui, pour régler certaines questions interethniques au Kosovo.

Des unités spéciales multiethniques ont été créées au sein de la police du Kosovo dans quatre régions pour assurer la protection des sites du patrimoine culturel et religieux serbe. L'unité en charge du Patriarcat de Peć a été constituée le 16 mai et, en collaboration avec la Force de paix au Kosovo et les responsables de l'église, s'apprête à assumer progressivement plus de responsabilités en matière de sécurité. Au cours de la même période, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application de la loi sur le centre historique de Prizren, grâce à la création d'un Conseil chargé d'assurer le suivi et le respect des décisions prises.

Les réparations et la reconstruction — grâce à des fonds publics—des tombes orthodoxes endommagées ou détruites dans une vague d'attentats perpétrés à travers le Kosovo en janvier dernier sont en bonne voie. La majorité des tombes ont maintenant été réparées, et les travaux se poursuivent. À la fin du mois de mai, les autorités du Kosovo, en coopération avec la Tony Blair Faith Foundation, ont organisé une conférence interconfessionnelle à large assise, à laquelle ont participé les dirigeants de toutes les confessions représentées au Kosovo, y compris l'Église orthodoxe serbe.

Conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, l'Assemblée du Kosovo a récemment amendé sa législation pour reconnaître le statut et les droits à certaines prestations des victimes ayant survécu à des violences sexuelles subies pendant le conflit. Cet amendement a été le fruit d'efforts intenses de sensibilisation déployés par des organisations de la société civile, en collaboration avec l'ONU et d'autres acteurs internationaux sur le terrain.

Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention sur un autre domaine crucial où des progrès pourraient et, à mon avis, devraient accompagner ce qu'ont réalisé les processus politiques en cours: il s'agirait de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues depuis l'époque du conflit. Bien que le Groupe de travail conjoint chargé de la question des personnes disparues continue de se réunir régulièrement et fasse preuve d'un esprit croissant de respect et de coopération mutuels, des informations essentielles pour éclaircir le cas de personnes disparues font toujours défaut des deux côtés. Il convient de redoubler d'efforts

pour recueillir et communiquer ces informations des deux côtés, ce qui exige un engagement plus ferme au niveau politique. À défaut de cet engagement, les progrès sur cette question cruciale pour la réconciliation continueront d'être extrêmement lents, ce qui est inacceptable.

L'Accord du 19 avril est une réalisation importante et une étape décisive tant pour Belgrade que pour Pristina, et devrait contribuer au règlement pacifique des problèmes qui ont longtemps divisé les parties. Les efforts fermes et convaincants de médiation de la Haute Représentante de l'Union européenne ont joué un rôle fondamental pour obtenir ce résultat. La volonté politique et le leadership démontrés par les parties qui aspirent à adhérer à l'Union européenne ont également été essentiels, car elles ont assumé leur responsabilité historique en faisant des compromis difficiles mais nécessaires.

L'Accord prévoit un processus qui ne sera ni sûr, ni rapide. À cet égard, j'espère sincèrement que les membres du Conseil de sécurité, et en fait la communauté internationale dans son ensemble, continueront d'appuyer résolument cet accord pour que des progrès soient réalisés. La situation sur le terrain, y compris la situation politique interne des deux côtés, reste fragile et on ne peut pas tenir pour certain que les progrès réalisés jusqu'à présent sont irréversibles ou même garantis.

La mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du processus mené sous les auspices de l'Union européenne exigera des efforts intenses de la part des parties et un appui actif de la communauté internationale. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) met tout en œuvre pour s'assurer que ses activités, y compris son rôle d'appui sur le terrain, contribuent à la création, en étroite coordination avec les partenaires internationaux, des conditions propices à la mise en œuvre de l'Accord.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux membres du Conseil pour leur engagement politique sans faille avec les parties, ainsi que mon espoir qu'ils maintiendront cet engagement pendant la période délicate et difficile qui s'annonce.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil, de votre appui à la MINUK et de promouvoir les objectifs que nous partageons tous, à savoir le progrès

sur le plan politique, la paix et la réconciliation sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance, en application de la résolution 1244 (1999). Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les efforts qu'il a déployés et l'engagement dont il a fait preuve s'agissant de résoudre les problèmes qui se posent sur le terrain.

Après avoir examiné attentivement le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/254) portant sur la période du 16 janvier au 22 avril de cette année, je dois malheureusement dire que ce rapport met en évidence des problèmes de sécurité importants. La situation en matière de sécurité dans le nord du Kosovo demeure très fragile, et les incidents fréquents qui s'y produisent sont particulièrement préoccupants. Selon les données dont nous disposons, 60 attaques à motivation ethnique ont été enregistrées au cours des quatre premiers mois de 2013, c'est-à-dire 20 de plus qu'au cours de la même période l'an dernier. En outre, je suis obligé de porter à l'attention du Conseil des délits moins graves à motivation ethnique, comme les menaces, l'intimidation et le vol. Même si ces délits souvent ne sont pas signalés, ils sont tout autant efficaces que les attaques physiques comme moyen de pression. En outre, leur nombre augmente.

Au cours de la période considérée, la Serbie n'a cessé de démontrer sa volonté de contribuer activement au règlement des problèmes qui se sont accumulés. Notre principal objectif est de parvenir à une solution durable qui pourra satisfaire tout le monde au Kosovo-Metohija, d'une part, et préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie, d'autre part. La Serbie continuera à se soucier du sort des populations serbes du Kosovo-Metohija et à faire des efforts pour leur assurer un retour en toute sécurité et des moyens de subsistance durables. Nous sommes convaincus que c'est le meilleur moyen de surmonter les séquelles du conflit passé, même s'il s'agit d'un processus très difficile.

Depuis la formation du nouveau Gouvernement de la République de Serbie, onze cycles de dialogue politique sont été organisés à Bruxelles grâce aux efforts de médiation de la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le prochain cycle de négociations doit avoir lieu le 20 juin. Au cours de ce dialogue, mon pays a déployé des efforts considérables et fait preuve d'une grande flexibilité, ce que de nombreux responsables internationaux ont reconnu, dont la baronne Ashton elle-même. Dans le cadre de ce processus, la Serbie continuera à agir forte de sa conviction que des négociations pourraient amener à une solution acceptable pour tous, une solution qui constituera le fondement solide d'une paix durable et permettra d'assurer une sécurité totale pour tous les habitants de la province méridionale de Serbie.

Le dialogue politique, qui a duré six mois, a abouti au « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations ». La République de Serbie est déterminée à appliquer cet accord. Par ailleurs, je souhaiterais signaler qu'il s'agit là du premier accord conclu entre Belgrade et Pristina, alors que les parties doivent encore négocier toute une gamme de questions importantes telles que le statut de l'Église orthodoxe serbe, la protection des sites culturels et religieux, le retour des personnes déplacées et les droits de propriété, ainsi que les modalités de mise en œuvre de l'accord.

La République de Serbie attend beaucoup des futures réunions que tiendront les équipes en vue d'élaborer les plans de mise en œuvre de l'accord. Mon pays estime très important le fait que les dispositions convenues soient mises en pratique, reflétant ainsi la volonté et les intentions des négociateurs qui ont signé l'accord de Bruxelles, et qu'en même temps, le statut des Serbes du Kosovo-Metohija soit clairement défini.

Qu'il me soit permis de rappeler également que ce premier accord prévoit l'établissement d'une « association/communauté » des municipalités à majorité serbe au Kosovo-Metohija. Cette communauté se verrait confier de nombreuses responsabilités dans le domaine du développement économique, de l'éducation, de la santé et de la planification urbaine et rurale. La structure ethnique de la police et du système judiciaire sera respectée sur le territoire de la communauté, tandis que les futures forces armées de Pristina ne seront pas autorisées à pénétrer dans le Nord sans la permission de la Force de paix au Kosovo (KFOR).

La survie de la population serbe dans la province, tant au nord qu'au sud de la rivière Ibar, dépend directement de sa sécurité physique. Depuis juin 1999 et l'arrivée de la présence internationale civile et militaire au Kosovo-Metohija, près de 7000 attaques physiques ont été enregistrées au cours desquelles 1262 personnes, dont 1037 Serbes et non-Albanais, ont été tuées et 1818 blessées. Sur les 427 agglomérations et villages où vivaient des Serbes avant 1999, 311 ont subi un nettoyage ethnique complet. Il n'y a plus de Serbes dans ces lieux, mais nous osons espérer qu'avec le temps, les conditions nécessaires à leur retour seront mises en place. Il faut notamment qu'ils soient encouragés à rentrer, et cela ne sera possible que si sont créées les conditions propices à la viabilité physique et économique des communautés de rapatriés dans l'ensemble du Kosovo-Metohija. Un retour durable des personnes déplacées serait l'occasion de créer un Kosovo-Metohija pluriethnique.

Je suis au regret de devoir dire que le processus de retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija a été très lent et très difficile à maintenir. L'appui accordé aux rapatriés se fait sous forme de paroles plutôt que d'actions; en fin de compte, ils sont livrés à eux-mêmes et subissent les attaques des communautés locales. Ils réclament l'aide de la République de Serbie ou demandent à être rapatriés. C'est peut-être trop demander que d'espérer que les rapatriés soient accueillis à bras ouverts dans les communautés où ils rentrent, et pourtant il est indéniable que les institutions compétentes du Kosovo-Metohija doivent leur fournir des conditions de vie décentes, en assurant notamment leur sécurité physique.

D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 22 982 personnes sont rentrées au Kosovo-Metohija depuis 1999, dont 42,6 % seulement de la communauté serbe. D'après nos données, il n'y a eu que 4000 « retours durables » au cours des 14 dernières années. Ce qui est particulièrement alarmant, c'est que 47 rapatriés de communautés minoritaires ont été enregistrés au cours du premier trimestre de 2013, soit un peu moins de la moitié que pour la même période en 2012, où 87 rapatriés sont rentrés au Kosovo-Metohija.

Les évaluations figurant dans le rapport de la Mission au Kosovo-Metohija de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en octobre 2012 sont particulièrement intéressantes; elles soutiennent que

« l'absence d'une solution durable pour les quelque 235 000 personnes déplacées du Kosovo continue de poser un défi majeur à toutes les parties concernées ».

Le HCR à Genève compte mettre un terme au financement des programmes pour les personnes déplacées en Serbie. Bien que la somme de 2,8 millions de dollars assignée aux personnes déplacées doive être approuvée en septembre, aucun bailleur de fonds, hélas, n'a encore fait de promesse de contribution au fond du HCR pour les personnes déplacées du Kosovo-Metohija. Je saisis la présente occasion pour appeler la communauté internationale à continuer à aider les personnes déplacées, dont 96 000 vivent en-deçà du seuil de pauvreté.

Le processus de retour a été rendu plus difficile du fait que le système d'état de droit au Kosovo-Metohija a de nombreuses défaillances et a été incapable d'assurer la protection nécessaire contre les violations répétées des droits de l'homme, en particulier les violations des droits des minorités. C'est ce que confirme également le rapport d'octobre 2012 de la Cour des comptes européenne, qui signale que, bien que le Kosovo soit le plus grand bénéficiaire au monde d'aide financière par habitant, cette assistance n'a pas été assez efficace pour permettre l'établissement d'un système adéquat d'état de droit. Le rapport indique que l'Union européenne a aidé le Kosovo à renforcer certaines capacités dans le domaine de l'état de droit, mais que l'impact de cette assistance sur la police et le système judiciaire a été limité.

La position de la Cour des comptes européenne est corroborée par le fait que la pratique consistant à arrêter des membres de la communauté serbe se poursuit sans relâche et sans que l'on sache qui sont les responsables de ces actes ni quels sont les fondements juridiques de ces mandats d'arrêt contentieux. Cela ne favorise ni la création ni d'un climat de confiance ni un sentiment de confiance au sein de la population serbe.

La présence de la communauté internationale sur le terrain est d'une importance déterminante pour la mise en œuvre de tous les accords. Nous considérons donc que l'ONU doit continuer à coordonner les activités des organisations internationales qui, sous ses auspices, sont actives sur le terrain au Kosovo-Metohija, et que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit continuer à s'acquitter de son mandat et à veiller à ce que les missions au Kosovo-Metohija agissent dans le respect rigoureux de

la « neutralité quant au statut » établie par la résolution 1244 (1999).

L'expérience nous a appris que le rôle joué par la MINUK pour stabiliser la situation dans la région est irremplaçable. Bien que nous comprenions les raisons des prévisions de restrictions budgétaires, nous croyons que le mandat actuel de la Mission doit rester inchangé, ses activités renforcées, et sa coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) améliorée.

De toutes les institutions au Kosovo-Metohija, c'est à la MINUK que les communautés minoritaires font le plus confiance, car son équipe politique traite de questions sensibles d'une très grande importance pour la communauté serbe, dont la protection du patrimoine culturel, le renforcement de la protection juridique et de la sécurité, l'application du droit au retour et la réconciliation. C'est pour cette raison que nous croyons que l'équipe de la MINUK devrait être renforcée plutôt que réduite, alors même que nous nous acheminons vers une période encore plus sensible au cours de laquelle nous serons appelés à appliquer les accords conclus sur ces importantes questions.

Nous jugeons particulièrement inquiétants la suspension du financement de l'administration de la MINUK à Mitrovica par les institutions provisoires d'administration autonome et l'établissement du « Bureau de l'administration de Mitrovica-Nord » sans consultations ou accord avec la partie serbe ou la MINUK, ce qui revient à tenter de s'approprier les compétences de l'administration à Mitrovica. Je rappelle que l'administration à Mitrovica a été mise en place conformément à la résolution 1244 (1999) et que ses responsabilités et ses pouvoirs concrets sont définis par la directive administrative No. 2017/12, qui étend la légitimité de la gouvernance à la municipalité de Mitrovica en établissant, à titre temporaire, la responsabilité administrative directe de la MINUK sur la partie septentrionale de la municipalité.

Néanmoins, l'administration de la MINUK à Mitrovica continue de s'acquitter de ses fonctions de médiation, de réconciliation et de prévention des conflits, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2013/254), lequel indique également que le Bureau de l'administration de Mitrovica-Nord ne peut pas exercer une juridiction effective dans le nord de la province. Nous espérons donc que la question du financement de l'administration sera bientôt résolue.

Bien conscients de l'ampleur et de l'importance de la tâche qui nous attend, nous avons investi d'immenses efforts et avons rassemblé toutes nos capacités en vue de parvenir à un accord qui rendra la vie plus facile à tous les habitants de la province et nous rapprochera d'une réconciliation durable. En conséquence, je me dois de rappeler au Conseil de sécurité que les responsables et autres personnalités renommées de la République de Serbie, bien qu'ils respectent toutes les procédures, continuent d'avoir accès au Kosovo-Metohija et d'y rester, alors que les soi-disant institutions du Kosovo indépendantes continuent non seulement de violer leur droit à la liberté de circulation mais remettent en cause leur volonté de parvenir à un accord.

Même si nous comprenons bien que, contrairement à ce qui est le cas à Belgrade, il existe à Pristina des forces politiques considérables qui s'opposent à tout accord, nous ne pouvons pas comprendre l'absence de réaction face à des cas de violation non seulement des lois existantes, mais aussi des normes fondamentales de civilisation. Nous comprenons, par exemple, que le cimetière serbe saccagé du sud de Mitrovica ne pourra jamais être restauré comme avant, mais nous ne comprenons pas pourquoi rien n'est fait pour traduire en justice les auteurs de ces actes de vandalisme, pour prévenir de nouveaux saccages ou pour restaurer le cimetière. Nous prendrions certainement de telles mesures si le cimetière musulman local du nord de Mitrovica avait été profané, ce qui n'a pas été le cas. Les attaques contre l'Église serbe orthodoxe, ses lieux de culte et son clergé et le pillage des églises et des monastères se poursuivent sans relâche. Bien que tous les incidents aient été signalés en temps voulu à la police du Kosovo et à la KFOR, nous n'avons reçu de rapport d'enquête sur aucun de ces incidents et aucun auteur de tels actes n'a jamais été arrêté. Ces attaques sont tolérées même dans le cas d'une tentative visant à protéger le patrimoine serbe, telle la décision de la Cour suprême du Kosovo de confirmer que le monastère de Dečani appartient à l'Église orthodoxe serbe. Des manifestations ont été organisées à Dečani suite à cette décision par le Mouvement pour l'autodétermination et les responsables de la municipalité de Dečani et elles n'ont pris fin qu'après l'intervention de la KFOR. Ces manifestations ne sont qu'un exemple parmi d'autres de l'incitation à la haine ethnique et à l'intolérance religieuse dont sont responsables des extrémistes albanais et une raison supplémentaire justifiant que la KFOR reste au Kosovo-Metohija. Je remercie les

États-Unis d'avoir pris la décision de ne pas réduire les effectifs de leur contingent.

Je voudrais insister en particulier sur la question du patrimoine culturel et des sites religieux serbes au Kosovo-Metohija, qui sera un des principaux sujets débattus dans le cadre des négociations futures entre Belgrade et Pristina. À cet égard, la création, au sein de la police du Kosovo, d'une unité spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et des sites religieux est une mesure positive mais insuffisante pour fournir des garanties supplémentaires concernant la sécurité du patrimoine culturel et des sites religieux au Kosovo-Metohija, notamment parce que la population serbe et le clergé orthodoxe ne font pas confiance à la police du Kosovo.

Le Gouvernement de la République de Serbie n'a pas plus confiance dans les privatisations menées par l'Agence de privatisation du Kosovo, portant le nom officiel d'Agence fiduciaire du Kosovo. Nous considérons que ce processus va à l'encontre des conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme, car elles ne tiennent pas compte des droits des propriétaires légaux. Rappelons que la République de Serbie a investi des milliards de dollars dans des sociétés publiques au Kosovo-Metohija durant de nombreuses décennies et qu'en tant que garant, elle continue de verser aux créanciers internationaux les échéances d'emprunts contractés pour aider des sociétés au Kosovo-Metohija. Les droits des travailleurs appartenant aux communautés non majoritaires, en particulier des personnes déplacées qui doivent percevoir une partie du produit des ventes des sociétés, sont menacés par cette privatisation.

La privatisation de sociétés publiques et contrôlées par l'État dans les communautés serbes est également particulièrement préoccupante. La vente de ces sociétés à des personnes de nationalité albanaise, avec un capital d'origine suspecte, fait perdre à ces communautés des ressources économiques et joue un rôle déterminant dans l'accélération de l'exode de la population serbe du Kosovo-Metohija pour des raisons économiques et à cause de l'insécurité.

Dans le cadre du précédent processus politique, mon pays, en dépit du caractère unilatéral de la déclaration d'indépendance du Kosovo, a accordé un statut et une légitimité internationale limités aux institutions provisoires d'administration autonome de Pristina. Il considère néanmoins que les négociations politiques de haut niveau ne doivent pas aborder la

question du statut international et du statut d'État des institutions provisoires de Pristina. L'objectif est de créer dans la province des organes administratifs qui seront respectés par toutes les parties concernées par ce processus et de fournir des garanties officielles, juridiques et politiques, au niveau de la province et de la communauté internationale pour garantir les droits politiques, territoriaux et autres des communautés serbes sur tout le territoire du Kosovo-Metohija.

La République de Serbie a également montré qu'elle était prête à dialoguer et mettra tout en œuvre pour surmonter les difficultés actuelles dans les rapports entre les communautés serbe et albanaise. Il est essentiel que la MINUK ne réduise pas sa présence au regard des efforts que nous déployons pour garantir que le Conseil de sécurité et l'ONU, qui jouent un rôle irremplaçable en conférant une légitimité au règlement global, délivrent des conseils efficaces

Il est clair que, en raison des problèmes qui se posent depuis longtemps et qui sont présentés dans le rapport du Secrétaire général, la population non majoritaire de la province est inquiète. Le respect des droits de l'homme et des droits des minorités, la protection des intérêts, de la vie, du patrimoine culturel et religieux de tous les citoyens, ainsi que l'application intégrale des normes européennes, sont les objectifs pour lesquels nous devons lutter avec détermination et résolution. Nous considérons que si nous insistons sur ces valeurs, les Balkans pourront laisser le passé derrière eux et faire de leur caractère multiethnique un atout, ce qu'il est, plutôt qu'une source de conflit. En dépit de tous ces problèmes, il ne fait aucun doute que les relations entre Belgrade et Pristina ont connu des progrès historiques, durant la période écoulée entre les deux dernières séances du Conseil de sécurité. Il faut bien plus de courage pour parler de paix que pour déclencher une guerre.

La Serbie est déterminée à laisser le passé derrière elle car nous ne pouvons pas le changer. En revanche, nous pouvons décider de notre présent et de notre avenir. En ce moment historique, nous attendons de la communauté internationale qu'elle donne de l'élan à l'application de cet accord et au renforcement de la stabilité régionale. C'est l'appui que j'attends des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de l'Europe, qui doit prendre une décision sur l'ouverture de négociations d'accession à l'Union européenne.

Je saisis également cette occasion pour encourager les autorités de Pristina à trouver un compromis et un

langage commun dans l'intérêt de nos peuples et de notre avenir commun. Le Conseil de sécurité a consacré de nombreuses séances aux guerres, aux sanctions et aux bombardements sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Le moment est venu de débattre de la consolidation de la paix et d'un avenir meilleur pour nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Thaçi.

M. Thaçi (*parle en albanais; texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil pour l'informer des principaux faits survenus au Kosovo ces trois derniers mois qui, compte tenu de leur importance politique, confèrent à cette période un caractère bien plus particulier.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de continuer de soutenir la paix et les progrès au Kosovo et dans les Balkans.

Ces trois derniers mois ont été marqués par certains faits historiques, le plus important étant la signature d'un accord de principe régissant la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, facilitée par l'Union européenne. En parallèle, les institutions de la République du Kosovo sont restées stables sur les plans politique et économique. Elles ont continué de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts de toutes les communautés, ont amélioré la situation socioéconomique dans le pays et considérablement élargi nos perspectives européennes.

Après 10 cycles de dialogue politique de haut niveau, le 19 avril, le premier accord historique inter-États a été conclu entre la République du Kosovo et la Serbie, avec la médiation de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton. Le point de départ de cet accord préliminaire et du dialogue politique est la résolution adoptée par l'Assemblée générale à l'automne 2010. Nous sommes fiers d'avoir pu appliquer cette résolution dans son intégralité.

La République du Kosovo a toujours manifesté son appui et son attachement inébranlables au dialogue politique avec la Serbie et à l'accord conclu en prenant toutes les mesures nécessaires pour que cet accord recueille une adhésion politique au Kosovo et soit appliqué avec efficacité. Le Parlement kosovar a adopté cet accord à la majorité des deux tiers. Les citoyens kosovars ont également accueilli avec satisfaction cet

accord et espèrent qu'il permettra de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité au Kosovo. Nos partenaires serbes du Kosovo, dans la coalition au pouvoir, ont également pris part à ce dialogue et fermement appuyé l'accord conclu. Cet accord est d'autre part largement appuyé par la communauté internationale.

Je voudrais également saluer les efforts énergiques et déterminés déployés par mon homologue, le Premier Ministre de la Serbie, Ivica Dačić, pour parvenir à cet accord historique, important pour nos deux peuples et pour les pays de la région. Dans ce contexte, la facilitation de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie profite à la Serbie et au Kosovo, ainsi qu'à la région.

À cet égard, la facilitation du dialogue par la Haute Représentante de l'Union européenne, la baronne Catherine Ashton, et l'Accord conclu sous sa direction représentent pour la politique étrangère de l'Union européenne un progrès important qui contribuera à stabiliser l'ensemble de la région. L'accord bilatéral entre le Kosovo et la Serbie revêt de l'importance au-delà des Balkans occidentaux car il crée les conditions propices à la pleine reconnaissance de l'indépendance du Kosovo par les États membres de l'Union européenne.

Les 15 points de cet accord régissent les principaux aspects de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Cet accord est aussi conforme à la Constitution kosovare. crée une possibilité d'instaurer la stabilité dans le nord de la République du Kosovo, par le biais d'une transformation profonde de la situation sécuritaire actuelle et du contexte politique et socioéconomique. L'accord a également ouvert, pour le Kosovo, la perspective de parvenir à la pleine reconnaissance internationale et de devenir membre d'instances internationales.

L'un des principaux aspects de cet accord est la formation d'une association qui exercera plusieurs fonctions liées au développement économique local, à l'éducation, à la santé et à la planification urbaine et rurale. Nous sommes convenus que les compétences de cette association seront conformes à la Constitution du Kosovo, à la Loi sur l'autonomie locale et à la Charte européenne de l'autonomie locale. Cette association sera partie intégrante des institutions du Kosovo et, en tant que telle, collaborera étroitement avec le Gouvernement central dans l'exercice de ses activités.

Depuis le début de ce dialogue, la République du Kosovo est convaincue qu'il ne peut y avoir de

normalisation de la situation dans le nord tant que la Serbie continuera de maintenir des structures parallèles et illégales qu'elle refuse de démanteler. L'accord prévoit un plan de mise en œuvre qui spécifie que, d'ici à la mi-juillet 2013, la Serbie aura fermé tous ses locaux sécuritaires au Kosovo et cessera de leur apporter un appui financier.

L'accord dispose que la police kosovare sera la seule autorité légale et légitime dans le nord du Kosovo. Un commandant de police régional sera nommé par l'association et sélectionné par le Ministère de l'intérieur de la République du Kosovo. Grâce à ces dispositions, l'état de droit sera enfin renforcé dans le nord du Kosovo, et les services de police coopéreront plus efficacement.

L'accord confirme le système juridique unitaire de la République du Kosovo comme étant la seule autorité juridique compétente dans le pays. L'intégration rapide des autorités judiciaires serbes du Kosovo au sein du système juridique et judiciaire du Kosovo est essentielle, et nous estimons que la composition du système judiciaire renforcera la confiance de la communauté dans les tribunaux kosovars, améliorera les relations interethniques et, avant tout, fera régner dans le nord l'état de droit qui en est absent depuis 14 ans.

Un autre élément important de l'accord concerne l'organisation d'élections municipales dans le nord du Kosovo en octobre 2013, parallèlement aux élections municipales dans tout le pays. Ces élections seront organisées en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et dans le respect du droit kosovar et des normes internationales. L'organisation des élections municipales et la formation de nouvelles structures gouvernementales renforceront la légitimité des institutions du Kosovo au niveau local.

Une autre disposition majeure de l'accord prévoit que les deux parties sont convenues de ne pas entraver – et de ne pas encourager d'autres entités à entraver – les progrès accomplis par l'autre partie sur la voie de l'intégration au sein de l'Union européenne. Cette assurance mutuelle constitue une disposition prometteuse, qui alimente l'espoir que l'intégration européenne des deux pays se fera rapidement et en douceur, sur la base de conditions équitables et de leurs mérites respectifs.

Avant cet accord, le Kosovo et la Serbie ont signé un certain nombre d'accords techniques sur la liberté de circulation des personnes et des marchandises, sur la mise en œuvre d'une gestion intégrée des points

de passage le long de leur frontière commune, sur les services douaniers, et sur l'échange d'officiers de liaison entre les deux capitales – première étape vers l'établissement de relations diplomatiques. Ces accords ont indéniablement amélioré les conditions politiques, économiques et sociales au Kosovo, en Serbie et dans l'ensemble de la région.

La mise en œuvre d'une gestion intégrée des frontières entre la République du Kosovo et la Serbie s'est poursuivie ces derniers mois. Parallèlement, l'accord portant sur l'échange d'officiers de liaison entre le Kosovo et la Serbie a conduit à des progrès constants vers une réponse conjointe aux questions liées à la représentation, au mandat, à la composition, à l'immunité, à la protection du personnel et à la communication.

Dans ce contexte, la République du Kosovo sera, pour la première fois, représentée à Belgrade au niveau d'une ambassade par un membre du Service diplomatique kosovar. Cette étape marque un tournant historique dans les communications officielles entre les deux pays, compte tenu du fait que les officiers de liaison joueront un rôle de premier plan s'agissant d'instaurer une confiance mutuelle au-delà du contexte institutionnel.

Sans rien retirer à l'importance historique de la signature de l'accord, la mise en œuvre dudit accord est essentielle pour la Serbie, le Kosovo et les Serbes du Kosovo. À cet égard, les mois qui viennent seront cruciaux.

Le Gouvernement kosovar, les institutions publiques et les acteurs politiques de toutes sortes dans le pays sont déterminés à mettre l'accord en œuvre, ce qui ouvrira la voie à l'intégration et à la normalisation du nord du Kosovo et à l'amélioration des relations avec la Serbie, en ouvrant un nouveau chapitre marqué par la coopération, le dialogue et la compréhension mutuelle. Nous affirmons notre détermination à prendre, à titre de priorité, toutes les mesures techniques et politiques nécessaires pour veiller à la mise en œuvre rapide et constructive de tous les aspects de l'accord.

Nous attendons également de la Serbie qu'elle préserve le rythme des progrès en s'acquittant de ses obligations et en collaborant étroitement avec les Serbes du nord du Kosovo pour les convaincre d'accepter et d'appliquer l'accord. Nous comptons sur l'appui des États membres de l'Union européenne et de l'ensemble de la communauté internationale pour mettre en œuvre

l'accord afin de parvenir à la pleine reconnaissance internationale du Kosovo et de son admission à l'ONU et à d'autres instances internationales et régionales.

Au cours des trois derniers mois, la République du Kosovo a préservé la stabilité politique et économique et un climat sûr pour tous ses citoyens, a amélioré sa performance institutionnelle, a renforcé l'état de droit, a accéléré les initiatives et les investissements visant à protéger les communautés et leurs libertés religieuses, et s'est efforcée d'améliorer les conditions socioéconomiques et l'inclusion sociale de divers groupes sociaux au Kosovo.

Ces derniers mois, le Kosovo a continué de bénéficier d'une reconnaissance croissante, par la communauté internationale, de son indépendance et de son statut d'État. Dans les dernières semaines, voire les derniers jours, le Kosovo a été reconnu par la Tanzanie, le Yémen et le Guyana. Nous avons également intensifié notre participation régionale et notre appartenance à diverses instances européennes, comme la Banque européenne d'investissement.

Une mise en œuvre rapide et effective de l'accord est essentielle pour établir la sécurité, l'état de droit et l'ordre public dans le nord du Kosovo, ainsi que pour mettre un frein à l'activité criminelle et à l'économie parallèle qui prospèrent dans cette partie du Kosovo contrôlée par des structures parallèles depuis 14 ans.

Le Gouvernement kosovar a honoré son engagement à défendre et promouvoir les droits des communautés en fournissant un appui institutionnel, politique, économique et social. Les institutions de sécurité du Kosovo ont intensifié leurs efforts afin d'apporter une sécurité accrue aux églises orthodoxes serbes et autres sites du patrimoine serbe. En mars 2013, la police kosovare a créé une équipe spéciale comprenant 207 officiers de police de toutes communautés afin d'assurer la sécurité de sites religieux et culturels 24 heures sur 24. Jusqu'à présent, aucun incident n'a été signalé contre le patrimoine orthodoxe serbe au Kosovo.

Par ailleurs, pendant la même période, le Kosovo a maintenu sa stabilité économique, poursuivi la privatisation des entreprises publiques et élargi le périmètre des investissements directs étrangers. De la même manière, l'Assemblée du Kosovo a poursuivi son travail législatif et adopté 10 nouvelles lois réglementant toute une gamme de questions dans les domaines de l'économie, de la justice et de l'administration publique.

Le Kosovo avance à un rythme régulier sur la voie de l'intégration au sein de l'Union européenne. Il s'agit d'une priorité nationale, qui sous-tend notre programme de modernisation et de transformation politique. En conséquence de l'engagement constructif du Kosovo dans un dialogue constant, et conformément aux exigences européennes, le Kosovo est en voie de signer cette année un Accord de stabilisation et d'association et de bénéficier de la libéralisation des visas.

Le 22 avril, la Commission européenne a recommandé l'ouverture de négociations pour la signature d'un Accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, ce qui ouvre la perspective de relations contractuelles entre la République du Kosovo et l'Union européenne. Dans moins de deux semaines, le Conseil européen se prononcera sur l'approbation de l'ouverture de ces négociations concernant la signature d'un tel accord entre l'Union européenne et le Kosovo.

Le rapport de l'Union européenne constitue la première évaluation politique, et la plus importante, des progrès accomplis par le Kosovo sur la voie de l'intégration européenne. Le rapport prend acte du fait que le Kosovo a atteint les quatre priorités qui lui étaient fixées à court terme dans les domaines de l'administration publique, de l'état de droit, de la protection des minorités et du commerce, et recommande au Parlement et au Conseil européens d'ouvrir des négociations avec le Kosovo en vue de signer un Accord de stabilisation et d'association.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous tenons à souligner que, au vu des développements majeurs de ces derniers mois et des progrès politiques, économiques, sociaux et interethniques réalisés par le Kosovo, nous sommes fermement convaincus que l'heure est venue pour le Conseil d'envisager la clôture de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans un avenir proche, ce qui contribuera au processus en cours au Kosovo, permettra aux autorités locales de prendre les rênes de la situation, préservera la crédibilité de l'ONU et son rôle au Kosovo dans le passé et, en définitive, réduira des coûts superflus, économies que les organes de l'ONU au Kosovo pourront affecter à d'autres projets de développement socioéconomique plus importants ou à d'autres situations de crise.

L'accord entre le Kosovo et la Serbie représente un jalon d'importance et une occasion pour le Conseil d'envisager l'adoption d'une nouvelle résolution en vue de mettre fin au mandat de la MINUK au Kosovo, de montrer son appui à ce premier accord conclu

entre le Kosovo et la Serbie, de fournir un soutien à l'Union européenne pour le suivi de la mise en œuvre de l'accord et également de témoigner son appui aux deux parties afin qu'elles fonctionnant normalement en voisins indépendants et en membres responsables de la communauté internationale.

Je terminerai en redisant que le Gouvernement kosovar et son peuple restent inébranlables dans leur attachement et leur dévouement permanents à la cause d'un Kosovo qui fonctionne, un Kosovo prospère, reléguant au passé les anciens traumatismes pour rejoindre le concert des nations libres et pacifiques à l'échelon régional et international. L'accord conclu entre le Kosovo et la Serbie représente un moment crucial et historique de l'amélioration des relations entre le Kosovo et la Serbie, en tant qu'États indépendants ayant maintenant l'occasion historique de préparer la voie à des relations de bon voisinage dans le cadre du processus d'intégration à l'Union européenne. Les deux parties ont dû faire quelques compromis, et ce dans l'intérêt, à terme, des citoyens kosovars et de leur avenir au sein d'un État du Kosovo unifié et fonctionnel. Toutefois, de la mise en œuvre efficace et rapide de l'accord dépendront le succès et la normalisation des relations entre les deux États. Il convient de traduire les bonnes intentions en actions tangibles. Et les pratiques et discours favorisés par le passé doivent cesser. Les membres du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale doivent appuyer la mise en œuvre efficace de l'accord.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé pénétrant. Je voudrais également souhaiter, une nouvelle fois, la bienvenue au Conseil au Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačić, et au Premier Ministre kosovar, M. Hashim Thaçi.

Depuis la dernière séance consacrée par le Conseil à cette question, en mars (voir S/PV.6939), une évolution constructive a été constatée au niveau du dialogue politique entre Belgrade et Pristina. La République de Corée félicite les deux parties de l'accord historique conclu le 19 avril dans le cadre d'un dialogue facilité par l'Union européenne. Cet accord sanctionne en effet une avancée considérable dans la normalisation des relations entre les deux pays en même temps qu'il représente un grand pas en avant vers la paix et la sécurité régionales. À cet égard, nous félicitons les deux Premiers Ministres d'avoir eu le courage politique et la souplesse de vouloir ce compromis. Nous

applaudissons également la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, pour les efforts acharnés qu'elle a personnellement consacrés à la facilitation de cet accord sans précédent.

Il s'agit, maintenant, d'appliquer pleinement et efficacement cet accord sur le terrain. À cet égard, il est positif qu'un nouveau cycle de discussions techniques ait d'ores et déjà commencé à Bruxelles sur la question de la mise en œuvre. Cependant, le chemin de la pleine exécution de l'accord pourrait fort bien s'avérer jonché de difficultés, la plus grande d'entre elles étant, à ce stade, la forte résistance et le scepticisme dont font montre les Serbes de souche vivant dans le nord du Kosovo. Compte tenu du fait que l'accord du 19 avril concerne principalement le statut des quatre municipalités du nord du Kosovo, cette mise en œuvre ne peut simplement pas fonctionner sans leur coopération. Par conséquent, nous aimerions souligner que ce processus doit être conduit dans un esprit d'ouverture et de participation qui permette à tous les Serbes du Kosovo d'y prendre pleinement part. Il est également impératif que toutes les autorités judiciaires et de police du nord du Kosovo soient intégrées au cadre institutionnel kosovar, comme il a été convenu entre les deux parties.

Cependant, ce n'est pas du jour au lendemain que se fera une réconciliation véritable et durable. Les vieilles tensions sont encore loin de se dissiper. La défiance persistante représente un énorme obstacle à un dialogue constructif. Raison de plus de compléter le dialogue politique par des mesures de renforcement de la confiance. Pendant notre séance de mars, nous avons lancé l'idée d'initiatives éducatives et d'une campagne de sensibilisation dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance, et je remarque avec plaisir aujourd'hui que le rapport récent du secrétaire général (S/2013/254), décrit un certain nombre de progrès réels dans le domaine de l'éducation.

Nous considérons qu'inculquer les valeurs de tolérance et d'entente interethnique aux nouvelles générations est la première étape du rétablissement de la confiance entre les communautés. Nous appelons par conséquent les deux parties à redoubler d'efforts afin de promouvoir l'éducation interculturelle et de faciliter les échanges entre étudiants. En outre, le Kosovo doit respecter son engagement de veiller à la sûreté totale de toutes les minorités ethniques. Faute de quoi, la population aura du mal à se sentir en sécurité, et à avoir confiance dans le système.

À cet égard, la série d'incidents prenant pour cible le personnel du Bureau administratif de Mitrovica-Nord ainsi que d'attaques de rapatriés reste une importante source de préoccupation. Nous condamnons ces attaques. Nous appelons également les autorités kosovares à redoubler d'efforts pour mieux protéger toutes les minorités ethniques.

Enfin, la République de Corée voudrait féliciter le Représentant spécial, M. Zarif, et toute son équipe de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous espérons que la MINUK renforcera encore son étroite coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et qu'elle apportera ce faisant une contribution substantielle au rétablissement de la paix à long terme et à une véritable réconciliation au Kosovo.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Je salue la présence du Premier ministre serbe, S. E. M. Ivica Dačić, à la présente séance. J'ai également écouté avec attention la déclaration de M. Thaçi.

La Chine a toujours considéré que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité constituait une base juridique importante du règlement de la question du Kosovo. Les efforts déployés pour régler cette question doivent se faire dans le cadre de cette résolution. Il revient aux parties de trouver un règlement acceptable par tous, par le dialogue et la négociation. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie doivent être pleinement respectées.

La Chine se félicite des récents cycles de dialogue politique de haut niveau entre Belgrade et Pristina, qui ont abouti à des résultats positifs. Nous engageons les deux parties à continuer à faire progresser ce dialogue pragmatique et constructif dans le but de trouver une solution à long terme à la question du Kosovo, qui permette de maintenir la paix et la stabilité dans les Balkans et l'ensemble de l'Europe.

La situation demeure calme au Kosovo mais la partie du Nord du Kosovo reste en proie aux tensions, ce qui est pour nous un sujet de préoccupation. Les parties concernées doivent prendre des mesures pour protéger efficacement les droits légitimes des différents groupes ethniques du Kosovo, adopter une démarche de prudence et maintenir le dialogue pour régler leurs

divergences. Il importe d'éviter tout acte de nature à compliquer et exacerber la situation actuelle.

La Chine félicite de son travail la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous appuyons les efforts que continue de déployer la MINUK pour mettre en œuvre le mandat du Conseil. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo renforceront leur coopération et leur coordination et qu'elles travailleront en synergie de façon à jouer un rôle actif et constructif en faveur d'un règlement de la question kosovare.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, et à S. E. M. Hashim Thaçi, Premier Ministre du Kosovo. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/254).

Des évolutions qui peuvent être qualifiées d'historiques ont eu lieu depuis le dernier débat du Conseil de sécurité consacré à la MINUK (voir S/PV.6939). Le 19 avril dernier, au terme du dixième cycle de pourparlers, un premier accord de principe régissant la normalisation des relations a été conclu dans le cadre du dialogue engagé à un haut niveau politique sous les auspices de l'Union européenne. Cet accord est une étape déterminante pour la réconciliation entre les deux pays, qui partagent un passé douloureux marqué par les atrocités de la guerre. Comme les dirigeants d'autres pays de la région avant eux, les dirigeants de la Serbie et du Kosovo ont su agir en tenant compte avant tout de la ferme volonté de leurs peuples de rejoindre la famille européenne.

Le Luxembourg ne peut que se féliciter de la clairvoyance politique et du leadership manifestés par les Premiers Ministres de la Serbie et du Kosovo. En tant que membre de l'Union européenne, le Luxembourg se félicite de même du rôle joué par l'Union, en particulier de l'engagement personnel et des efforts considérables de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, qui a su faciliter et faire aboutir des négociations sensibles et difficiles.

En adoptant, à la fin du mois de mai, le plan de mise en œuvre des dispositions de l'accord historique du 19 avril, les Gouvernements serbe et kosovar ont confirmé leur volonté de normaliser leurs relations afin de concrétiser leur perspective européenne. Actuellement, des négociations sont en cours à Bruxelles concernant les détails pratiques de la mise en œuvre. Le Luxembourg encourage les deux parties à continuer de faire prévaloir un esprit de compromis pour aboutir à des résultats tangibles et visibles dans la mise en œuvre de l'accord du 19 avril, encore avant le Conseil européen des 27 et 28 juin prochains à Bruxelles.

Mon pays est prêt à continuer à soutenir les efforts des deux pays et de leurs dirigeants en vue de réaliser leur objectif commun. Le Luxembourg reste par ailleurs résolument engagé pour la stabilité, le développement de l'état de droit et le développement socioéconomique du Kosovo, à travers sa participation à la Force de paix au Kosovo (KFOR) et à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et à travers un important programme de coopération bilatérale.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait état d'une situation qui est restée généralement calme, avec cependant des tensions passagères dans les zones multiethniques ainsi qu'à Mitrovica-Nord. EULEX et la KFOR y ont réagi, en étroite collaboration avec la police kosovare, en accroissant la visibilité de leurs patrouilles régulières et en renforçant les autres mesures préventives dans le secteur.

Nous saluons également les efforts des autorités kosovares pour mettre en place, en collaboration avec EULEX, une unité de police multiethnique qui se charge de la protection des sites religieux et historiques. Cette unité aura un rôle clef à jouer pour éviter la réédition des actes de vandalisme de janvier dernier visant des sites orthodoxes serbes.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer la conviction profonde du Luxembourg que l'avenir du Kosovo, tout comme celui de la Serbie, s'inscrit dans une perspective résolument européenne. Un long chemin vers la paix et la stabilité a été parcouru depuis l'établissement en 1999 de la MINUK : il importe de le poursuivre.

M. Briens (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé et les Premiers Ministres de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et du Kosovo, M. Hashim Thaçi, pour leurs interventions.

Le Conseil de sécurité se réunit pour la première fois depuis l'accord historique du 19 avril entre la Serbie et le Kosovo, obtenu sous les auspices de l'Union européenne. Cet accord pose les fondements d'une relation normalisée, qui contribuera à la stabilité régionale et permettra aux populations de se tourner vers l'avenir, le développement de leurs pays et leur perspective européenne. Nous félicitons les autorités serbes et kosovares, et en particulier les deux Premiers Ministres, qui se sont engagés personnellement dans un exercice difficile, pour leur détermination et leur courage. Leurs discours, que nous avons entendus aujourd'hui, sont une nouvelle démonstration de cet esprit de coopération. Nous les appelons à s'assurer d'un début de mise en œuvre rapide de cet accord, conformément à la feuille de route du 22 mai.

La Serbie doit progressivement démanteler les structures parallèles régaliennes qu'elle entretient dans le nord du Kosovo, comme elle s'y est engagée. Le Kosovo doit de son côté doter la future communauté de communes à majorité serbe du Kosovo d'une autonomie substantielle, comme prévu dans l'accord du 19 avril, pour rassurer la population serbe du nord et lui permettre de trouver toute sa place au Kosovo.

De manière générale bien sûr, il est important d'assurer la protection des droits des différentes communautés dans l'ensemble de ce territoire, en particulier de leur patrimoine culturel et religieux. Les deux parties doivent œuvrer à la réussite des élections municipales prévues à l'automne, de concert avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les accords précédemment conclus doivent aussi pleinement être mis en œuvre.

Si les conditionnalités définies dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2012 étaient remplies, nous pourrions franchir fin juin de nouvelles étapes du rapprochement européen des deux pays, c'est-à-dire le lancement des négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Serbie et d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo.

La communauté internationale doit prendre acte de ces développements positifs et se défaire des schémas hérités d'une époque révolue. Le Kosovo est désormais reconnu par la majorité des États Membres de cette Organisation. C'est la reconnaissance de la réalité d'un État qui aspire à avoir de bonnes relations avec ses voisins, à s'insérer pacifiquement dans son environnement régional et à trouver sa juste place au sein de la communauté internationale.

Au moment où l'Union européenne, l'OTAN et l'OSCE adaptent leur présence sur le terrain, nous invitons également la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à faire de même pour contribuer à une évolution pacifique des comportements, en accord avec les autorités kosovares, et sans se laisser instrumentaliser par les défenseurs du statu quo. Je voudrais en ce sens remercier le Représentant spécial et les agents de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour leur action.

Il est tout aussi essentiel que les autorités du Kosovo coopèrent activement avec le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Žbogar, et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui accomplit un travail crucial dans la mise en œuvre des accords du dialogue entre Belgrade et Pristina, le combat contre la corruption et la criminalité organisée, la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, dont ceux qui sont liés aux allégations de trafic d'organes. Toutes les parties doivent respecter la liberté de circulation des soldats et des personnels déployés dans le cadre de la Force de paix au Kosovo et d'EULEX.

La France reste attachée à la réalité d'un Kosovo souverain, pacifique, démocratique et multiethnique, vivant en paix avec ses voisins. Elle considère que la Serbie doit devenir un des piliers de la stabilité dans les Balkans. Aujourd'hui, nous sommes un peu plus près de ces deux objectifs.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/254) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons également la participation à la présente séance du Premier Ministre de la Serbie, S. E. M. Ivica Dačić, que nous remercions, ainsi que M. Thaçi, de sa déclaration.

La position de l'Azerbaïdjan en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et la non-reconnaissance de la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo demeure inchangée. La résolution 1244 (1999) reste la base juridique internationale contraignante de tout règlement global à l'issue du processus politique et des négociations.

L'Azerbaïdjan se félicite des progrès accomplis à la réunion des parties qui s'est tenue le 19 avril à

Bruxelles avec l'aide de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, durant laquelle les parties sont parvenues à un accord de principe historique régissant la normalisation de leurs relations. Nous engageons les deux parties à continuer de s'employer résolument à trouver un accord sur les questions litigieuses sur la base de solutions mutuellement acceptables. Il y va de la sécurité, de la stabilité et du bien-être de toute la région.

Les activités de la MINUK revêtent une grande importance.

Il convient de saluer la coopération qui se poursuit entre la Mission et toutes les parties prenantes pour améliorer les chances de succès du dialogue politique. La MINUK doit continuer à jouer un rôle clef pour assurer la coordination de tous les efforts internationaux dans le cadre de sa position de neutralité quant au statut, tel que prévu dans la résolution 1244 (1999).

La situation d'ensemble en matière de sécurité au Kosovo est restée généralement calme durant la période considérée, et c'est là une heureuse évolution. Cependant, une succession de violents incidents dans le nord de Mitrovica constitue une exception à cette situation globale en matière de sécurité. Il faut mener des enquêtes approfondies sur ces incidents.

En ce qui concerne les retours volontaires de personnes déplacées au Kosovo, la situation ne s'est guère améliorée durant la période considérée. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour assurer le suivi de ce processus et mettre en œuvre les politiques nécessaires en vue de faciliter leur retour. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la promotion de la réconciliation et d'une confiance accrue entre les différentes communautés du Kosovo est tout aussi importante que l'aboutissement du processus politique. Par conséquent, il convient de souligner une fois de plus qu'il est crucial de préserver la riche diversité culturelle et le patrimoine spirituel de la région sur la base de la tolérance ethnique et religieuse.

Pour terminer, je tiens à féliciter la MINUK pour les efforts qu'elle déploie et le rôle important qu'elle joue s'agissant de maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans toute la région, sous la direction de M. Zarif.

M. Manzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Représentant spécial

du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Je souhaite la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la République de Serbie, et à M. Hashim Thaçi, du Kosovo. Nous saluons leur présence aujourd'hui et les remerçons de leurs déclarations.

Le rapport du Secrétaire général (S/2013/254) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) met en lumière les défis liés à sa présence à long terme et à la sécurité au Kosovo, mais insiste également sur l'accord conclu entre Belgrade et Pristina. Le Rwanda salue cet accord historique qui régit la normalisation des relations, conclu dans le cadre du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne. La Serbie et le Kosovo ont tous les deux prouvé qu'ils étaient prêts à se tourner vers l'avenir plutôt que de rester enlisés dans le passé.

En fait, le Rwanda estime qu'il est dans l'intérêt commun des deux pays de tourner cette page sombre de leur histoire et de poursuivre des négociations sérieuses. Je salue vivement le rôle de l'Union européenne, en particulier ses efforts constants pour maintenir l'élan en vue d'un dialogue pacifique entre les deux pays. Nous avons pu le constater avec le rôle actif, habile et soutenu de la Haute Représentante de l'Union européenne, qui a facilité les négociations difficiles et délicates ayant abouti à cet accord historique. Le Rwanda est fermement convaincu que c'est par le dialogue que les relations entre Belgrade et Pristina pourront véritablement se normaliser d'une manière durable. Cette initiative prise par les parties est un jalon important dans leur histoire, et il faut éviter tout retour en arrière. Par conséquent, nous exhortons les deux camps à maintenir le dialogue et à faire participer toutes les parties prenantes pour que le processus progresse vers sa pleine réalisation.

Ce pas important franchi par les deux dirigeants prouve qu'ils aspirent à un avenir meilleur pour leurs pays. Nous appelons la communauté internationale à apporter son plein appui aux parties dans le processus de mise en œuvre de cet accord. L'adoption par le Conseil d'une position commune à l'appui de cet accord contribuerait de manière décisive à la mise en œuvre de l'accord. Toutefois, les deux parties doivent continuer de démontrer leur volonté politique et un engagement sincère de poursuivre ce dialogue qui permettra d'instaurer une paix durable.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, ma délégation est préoccupée par les tensions au Kosovo. Nous appelons les dirigeants, en coopération avec la présence internationale, à œuvrer de concert avec

les guides d'opinion dans les communautés concernées pour trouver une solution pacifique à la cause de ces tensions. Nous nous félicitons de la coopération en cours sur des projets relatifs au patrimoine culturel. Malgré les récentes violences résultant des actes de quelques extrémistes, le Rwanda garde l'espoir que le Kosovo et la Serbie pourront un jour aplanir leurs divergences.

Je salue la coopération entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans le domaine de la primauté du droit, ainsi que la coopération technique de la MINUK avec les Ministères de la justice et de l'intérieur. En particulier, nous nous félicitons des efforts déployés par EULEX dans le cadre de ses activités d'observation et de conseil dans le domaine de l'état de droit.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le Rwanda souligne qu'il est crucial de protéger les droits des minorités. La protection de leurs valeurs religieuses et de leur patrimoine culturel est essentielle pour la stabilité du Kosovo et de la région. Le Rwanda se félicite de la création d'une unité spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et des sites religieux.

Ma délégation se félicite de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action du Kosovo pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Je me félicite de la coopération entre la MINUK et d'autres organisations internationales en vue de remplir le mandat de l'ONU. Nous exhortons la communauté internationale à maintenir son engagement à accroître son aide aux parties afin d'instaurer une paix durable. Cependant, nous restons convaincus que la responsabilité première de construire un Kosovo et une Serbie stables et prospères incombe à ces deux pays. Par conséquent, nous appelons les deux pays à renforcer leur coopération avec la MINUK.

Pour terminer, ma délégation voudrait souligner que l'instauration de la paix au Kosovo est entre les mains des deux parties, le Kosovo et la Serbie. En conséquence, ma délégation prie instamment les deux parties de maintenir cet esprit de détermination et de compromis dans la mise en œuvre de cet accord historique.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent de nouveau une chaleureuse bienvenue au Conseil au Premier Ministre Dačić et au Premier Ministre Thaçi et les félicitent d'avoir conclu, le 19 avril, un accord historique sur les

principes régissant la normalisation des relations. Nous rendons hommage à l'Union européenne, en particulier à la Haute Représentante Ashton, de leur engagement soutenu et de leur leadership sur cette question importante.

L'accord historique du 19 avril consolide l'avenir du Kosovo et de la Serbie en tant que démocraties multiethniques fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme et en tant que pays voisins en chemin vers l'intégration européenne. Les États-Unis félicitent les deux Gouvernements pour leur courage politique et leur engagement à prendre des décisions difficiles qui ont permis de franchir ce pas important, qui promet d'améliorer considérablement la stabilité politique dans la région. Nous nous félicitons de ce que le Premier Ministre ait donné son accord à l'adoption d'un plan et d'un calendrier communs de mise en œuvre, et nous nous réjouissons à la perspective d'une mise en œuvre rapide et intégrale de l'accord.

Il sera essentiel pour les deux Gouvernements de coopérer avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo et d'autres partenaires pour faire progresser la mise en œuvre de cet accord et assurer la sécurité pendant la phase de transition. Nous encourageons les parlements de la Serbie et du Kosovo à prendre toutes les mesures nécessaires à l'appui de cet accord.

L'accord prévoit une solution durable pour le nord du Kosovo dans le cadre juridique et institutionnel du Kosovo, et réaffirme le principe d'une large autonomie municipale pour les Serbes et les autres communautés vivant dans le nord. Des élections municipales libres, équitables et tenues dans le calme cet automne seront une étape importante sur cette voie. À cet égard, nous félicitons l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de sa coopération avec le Gouvernement kosovar pour faciliter ce processus électoral.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les menaces de violence et les discours irresponsables d'extrémistes qui ont un intérêt personnel à ce que le statu quo soit maintenu. Nous encourageons les deux Gouvernements à expliquer l'accord et ses avantages à leurs citoyens. Nous espérons que les habitants du nord du Kosovo prendront note de l'appel lancé par le Premier Ministre Dačić à accepter et à appuyer cet accord, et nous accueillons avec satisfaction les assurances données par le Président Jahjaga et le Premier Ministre Thaçi que les droits de tous les citoyens seront protégés. Nous applaudissons aux progrès notables accomplis par

le Kosovo, notamment pour réformer son secteur de la justice et son économie.

Le nouveau code pénal, le nouveau code de procédure pénale et la restructuration des tribunaux sont des progrès notables. L'accord de confirmation du Kosovo conclu avec le Fonds monétaire international satisfait aux critères de performance, et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement vient d'approuver sa stratégie de pays pour le Kosovo.

Nous notons avec satisfaction que plus de la moitié des États Membres de l'ONU reconnaissent désormais le Kosovo.

Les États-Unis sont un partenaire et un ami du Kosovo et attendent avec intérêt de renforcer notre partenariat au cours des années à venir. La Serbie est également un partenaire de longue date des États-Unis, et nous saluons la mission commerciale productive que le Premier Ministre Dačić a effectuée en mai aux États-Unis.

En réglant leurs différends politiques par le dialogue et le compromis, le Kosovo et la Serbie montrent collectivement à la région un exemple remarquable et constructif. Nous espérons que les deux pays et leurs sociétés continueront de faire des progrès en poursuivant les réformes et en favorisant la croissance économique.

Je voudrais enfin saisir la présente occasion pour réitérer notre ferme appui aux efforts louables déployés par le Kosovo et la Serbie pour poursuivre une coopération qui reste le meilleur moyen de réaliser la paix et la prospérité.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de l'Australie, de remercier le Représentant spécial, M. Zarif, pour son exposé ce matin, ainsi que pour les efforts que lui-même et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuent de déployer pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Je souhaite également la bienvenue au Premier Ministre, M. Thaçi, et au Premier Ministre, M. Dačić, et les remercie pour leurs déclarations.

Nous nous réjouissons de la conclusion entre la Serbie et le Kosovo d'un premier accord de principe sur la normalisation des relations, signé le 19 avril puis approuvé dans sa totalité par le Gouvernement serbe et le Parlement du Kosovo le 22 avril. Nous nous associons à tous ceux qui ont félicité les deux parties d'avoir,

en prenant ces mesures historiques qui permettent notamment aux deux parties d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, fait preuve d'une grande force politique et d'un esprit visionnaire. Je voudrais souligner également le rôle dynamique et constructif joué pendant quatre mois par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour faire aboutir des négociations difficiles. Les deux parties doivent désormais appliquer les 15 points de l'accord, intégralement et dans les délais.

Il ne sera pas possible de trouver une solution viable à la situation au Kosovo s'il n'est pas tenu compte des angoisses exprimées par les Serbes qui résident dans le nord du Kosovo. La poursuite du dialogue politique entre Belgrade, Pristina et les Serbes du nord du Kosovo permettra d'assurer que le processus de mise en œuvre réponde à leurs préoccupations et à leurs intérêts. Les élections locales qui se tiendront dans le courant de l'année dans les municipalités du nord du Kosovo, facilitées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, constitueront un test important du sentiment d'intégration politique des Serbes du nord du Kosovo. Pour trouver une solution à long terme à la situation, il importera également de veiller à ce que les structures de sécurité du nord s'intègrent dans un cadre cohérent à l'intérieur du Kosovo.

La sécurité, l'état de droit et un cadre énergétique de défense des droits de l'homme sont des éléments essentiels de toute solution durable à long terme à la situation au Kosovo. L'Australie est encouragée par le fait que les conditions globales de sécurité sur le terrain sont restées relativement calmes pendant toute la période couverte par le rapport du Secrétaire général (S/2013/254), mais nous déplorons les incidents qui se sont produits dans les zones pluriethniques du nord du Kosovo. Les attaques commises contre les bureaux de partis politiques et des groupes de la société civile sont particulièrement préoccupantes et posent une menace au dialogue et aux efforts de médiation. Nous nous félicitons de l'étroite coopération qui s'est établie entre la police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo pour régler ces problèmes.

Nous nous félicitons des mesures prises par l'Assemblée du Kosovo pour renforcer l'état de droit et endiguer la corruption. La lutte menée par la police du Kosovo contre la criminalité organisée et les flux internationaux de narcotiques est d'une importance

capitale, car elle contribue à renforcer l'état de droit non seulement au Kosovo mais dans l'ensemble de la région.

L'Australie condamne les actes de vandalisme et la profanation des sites culturels et religieux. À cet égard, nous nous réjouissons de la création, au sein de la police du Kosovo, d'une unité spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et des sites religieux. Nous prenons note des efforts continus visant à renforcer les cadres de protection au Kosovo des minorités religieuses, sociales et ethniques. L'Australie continue de préconiser le retour des personnes déplacées dans des conditions de viabilité et de sécurité.

Ces quatre mois ont été le théâtre de progrès importants, et nous nous félicitons des efforts déployés par les parties pour instaurer un Kosovo stable et prospère. La communauté internationale doit continuer à encourager et à suivre une bonne application des accords conclus au niveau politique et à appuyer la poursuite du dialogue politique entre Belgrade, Pristina et les communautés locales afin que tous les habitants de la Serbie et du Kosovo s'acheminent vers un avenir meilleur.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Farid Zarif, pour l'exposé important qu'il nous a présenté. Nous remercions le Premier Ministre, M. Ivica Dačić, et le Premier Ministre, M. Hashim Thaçi, pour leurs déclarations fort intéressantes.

Nous saluons l'accord de paix et de normalisation signé par la Serbie et le Kosovo le 19 avril de cette année, un accord historique. Les deux Premiers Ministres ont souligné que c'était, pour leurs deux pays, l'occasion historique d'améliorer leurs relations et d'établir des liens de bon voisinage. Les dirigeants des deux parties ont fait preuve de courage, de vision et d'un esprit d'ouverture en recherchant un terrain d'entente et en faisant les compromis nécessaires. Ils ont réussi en dépit de toutes les difficultés. Nous les félicitons, ainsi que les peuples de leurs deux pays. Cela devrait signaler le début d'une ère nouvelle pour la région.

Nous remercions la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Ashton, pour l'habileté de sa médiation qui a permis la conclusion d'un accord. Nous félicitons l'Union européenne pour son engagement inébranlable en faveur de la paix dans les Balkans.

La signature de l'accord renforce les perspectives de réconciliation entre Belgrade et Pristina et promet la

paix dans la région. Cet accord est à même de préserver les futures générations de Serbes et de Kosovars du fléau de la guerre. C'est l'occasion pour la région de transcender le discours et la réalité des nettoyages ethniques.

La ratification de l'accord par les Parlements de la Serbie et du Kosovo illustre le souhait collectif des deux populations de régler les questions en suspens et de se diriger ensemble vers un avenir européen commun. Nous nous félicitons du fait qu'aucune des deux parties n'entravera l'accession de l'autre à l'Union européenne. La mise en œuvre de l'accord est aussi importante que sa signature. Nous exhortons les deux parties à conclure des arrangements en vue de sa mise en œuvre. Qu'elles ne se laissent pas dissuader par ceux qui cherchent à faire obstruction à la paix.

Les dirigeants doivent rallier un appui en faveur de l'accord parmi leurs communautés et leurs circonscriptions. La tenue d'élections dans le nord du Kosovo en octobre 2013 et l'intégration des Serbes dans le courant national sont des éléments importants. Les divisions et les barrières ethniques doivent s'estomper avec le temps.

Nous sommes heureux d'apprendre que, dans l'ensemble, la situation au Kosovo est restée calme. C'est une chance pour la paix et la stabilité de prendre racine, mais nous devons également entendre les avertissements du Représentant spécial Zarif et du Premier Ministre Dačić quant à la fragilité de la stabilité au Kosovo.

Par conséquent, au cours de la phase de mise en œuvre, il sera extrêmement important d'établir une étroite coopération entre l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La MINUK, sous la direction efficace du Représentant spécial Zarif, a un rôle particulièrement important à jouer. Nous espérons que les dirigeants des deux pays continueront à trouver des solutions à tous les problèmes en suspens et conduiront leurs populations d'un passé de conflits à un avenir de coopération. Le rapprochement devrait créer de nouveaux liens entre ces deux voisins. L'accord est aussi l'occasion pour le Conseil d'oublier ses différends à propos du Kosovo.

Le Pakistan a reconnu l'indépendance du Kosovo l'année dernière. Nous espérons sincèrement que les habitants du Kosovo connaîtront la prospérité dans un environnement stable tandis qu'ils reconstruisent leur

pays en un État unitaire et opérationnel. Le Pakistan souhaite beaucoup de succès aux deux États. Le moment est historique. Nous devons tous nous en saisir, mais d'abord et avant tout, la Serbie et le Kosovo.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Zarif, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/254). Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Premier Ministre de la République de Serbie, M. Dačić, dont nous partageons l'analyse de la situation.

Nous avons également écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de M. Thaçi. Nous espérons que les résultats obtenus dans le cadre du dialogue conduit entre Belgrade et Pristina sous la médiation de l'Union européenne permettront d'améliorer réellement la situation de la population serbe du Kosovo. Nous appuyons les efforts déployés par la Serbie dans le cadre de ce processus très complexe. L'exigence de garanties de conditions de vie normales pour la minorité serbe dans la province est tout à fait justifiée. Cependant, ce dialogue aborde seulement quelques aspects de la normalisation des relations entre la Serbie et la province et il n'a pas de lien avec la question du statut du Kosovo, qui reste ouverte.

La seule base juridique d'un règlement de cette question reste la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, lequel Conseil est toujours le seul organe habilité à prendre ce type de décisions. La communauté internationale, et, avant tout, l'ONU, ne doit pas baisser sa garde concernant la situation au Kosovo. L'accord auquel sont parvenues Belgrade et Pristina n'a pas supprimé certains des problèmes essentiels que connaît cette province. En outre, il nous reste à engager une phase des plus délicates : la mise en œuvre concrète de cet accord. Nous considérons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo devra prendre une part active à ce processus. Il ne faut pas oublier non plus tous les autres aspects essentiels du mandat confié à la MINUK par la résolution 1244 (1999), qui doit être exécuté dans son intégralité. Le potentiel que recèle la présence des Nations Unies doit permettre de régler les problèmes qui existent dans des domaines tels que l'état de droit, la protection des minorités, l'établissement d'un dialogue intercommunautaire et, bien entendu, la protection des patrimoines culturels et religieux. C'est pourquoi nous sommes opposés à une réduction

des effectifs de la MINUK. Face à de si nombreux problèmes, il faut au contraire renforcer la composante politique de la Mission.

La situation dans la province reste tendue, en particulier au nord. J'en veux pour preuves les faits énumérés dans le rapport du Secrétaire général, à commencer par la multiplication des explosions de grenades dans des zones pluriethniques du nord et l'augmentation du nombre d'incidents motivés par des considérations ethniques dans l'ouest du Kosovo. Nous attirons également l'attention du Conseil sur la lettre du Chef du Département serbe pour le Kosovo-Metohija que l'on a fait distribuer ici concernant le très faible taux de retours des personnes déplacées au Kosovo, qui n'ont pas pu revenir. Malheureusement, on constate en particulier que les très nombreux cas de mise en vente de biens appartenant à des Serbes du Kosovo, et de déplacement forcé subséquent en dehors de la province n'éveillent toujours pas l'attention. Tout cela atteste des sérieux problèmes d'intolérance interethnique qui subsistent. La taille des grandes enclaves serbes continue de se réduire tandis que d'autres, plus petites, disparaissent purement et simplement.

Des tensions persistantes, également, en ce qui concerne la protection des églises et cimetières orthodoxes, sont apparues en pleine lumière avec la vague d'actes de vandalisme dont ces lieux ont fait l'objet en début d'année. La situation du monastère orthodoxe serbe de Visoki Dečani, site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, est également inadmissible. Le peu de cas que font les autorités locales des lois adoptées afin de faire respecter les droits des minorités nationales et de préserver le patrimoine culturel serbe est évident. Les messages faisant valoir à Pristina ce que cette situation a d'inadmissible se sont avérés inopérants pour rétablir réellement l'ordre dans la province. Un effort de longue haleine sera nécessaire de la part de la communauté internationale, en même temps que la persévérance. Nous sommes préoccupés par le fait que l'Union européenne et l'OTAN prévoient de réduire la présence de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force de paix au Kosovo dans la province sur la foi des décisions du Conseil.

Nous sommes également préoccupés par le manque total d'informations sur le cours de l'enquête menée par EULEX sur les cas de trafic d'organes humains signalés par le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Marty, au Kosovo. L'Equipe spéciale

d'enquête du Procureur Williamson a été créée en janvier 2011. Depuis le début de 2012, elle est pleinement dotée en personnel et devrait fonctionner normalement et obtenir des résultats concrets.

Nous sommes encore loin de la stabilisation de la situation au Kosovo. Il reste encore de nombreux problèmes, à court et long terme, dans la province, qui ne peuvent être réglés que par des voies strictement politiques. Nous espérons voir toutes les présences internationales au Kosovo respecter rigoureusement les dispositions de la résolution 1244 (1999).

M. Kpayedo (Togo) : Je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Farid Zarif, pour la présentation du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je remercie aussi les hauts représentants de la Serbie et du Kosovo de leurs importantes déclarations.

L'accord signé le 19 avril 2013 entre le Kosovo et la Serbie constitue un compromis historique qui marque une étape déterminante vers la normalisation de leurs relations. Quatorze ans après la fin du conflit qui a opposé les deux pays, et cinq ans après l'indépendance proclamée par le Kosovo, les parties concernées ont finalement paraphé, après des mois d'âpres négociations, cet accord visant à mettre fin au conflit au Kosovo et à ouvrir de nouvelles et prometteuses perspectives dans les rapports entre les deux États. L'accord signé, en consacrant une large autonomie aux communes serbes du nord du Kosovo et en reconnaissant au Gouvernement kosovar une compétence sur tout son territoire, constitue une avancée remarquable vers la définition consensuelle du statut final du Kosovo.

Mon pays salue le courage politique dont les deux parties ont su faire preuve pour surmonter, d'une part, l'écueil de leurs ressentiments respectifs, et, d'autre part, l'hostilité d'une partie de leur population qui craint que cet accord sacrifie ses intérêts au profit de la logique du compromis. Nous exhortons les parties à mettre rapidement sur pied le comité de mise en œuvre de l'accord en vue de son application effective. Nous estimons que la première activité de ce comité devrait être de proposer des réformes juridiques pour adapter les législations aux 15 points de l'accord signé.

Le Togo exhorte également les parties à poursuivre le dialogue sur les questions encore en suspens, notamment les questions des personnes disparues ou déplacées, de la propriété et de l'intégration des Serbes

du Kosovo dans les institutions centrales. Par ailleurs, nous nous félicitons des progrès réalisés dans d'autres domaines du dialogue, notamment l'échange d'officiers de liaison, ce qui devrait, comme le souligne le rapport, favoriser la communication entre les deux parties et l'accord provisoire sur les questions douanières et fiscales.

La normalisation en cours des relations entre la Serbie et le Kosovo risque de ne pas atteindre l'objectif escompté si les populations concernées au premier plan, notamment les Serbes du nord du Kosovo, ne s'inscrivent pas dans la nouvelle démarche ainsi créée. Les multiples manifestations que cette communauté a organisées avant et après la signature de l'accord pour exprimer son hostilité à tout rattachement au Kosovo, ainsi que les demandes formulées par leurs représentants, qui réclament la convocation en Serbie d'un référendum sur l'accord de Bruxelles constituent une source de grande préoccupation. C'est pourquoi le Togo exhorte la Serbie et le Kosovo à prendre les dispositions qui s'imposent pour expliquer le bien-fondé de l'accord et les avantages comparatifs qu'il offre aux différentes communautés.

Nous encourageons les Serbes du nord du Kosovo, qui estiment que leurs préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte, à s'associer pleinement au processus de normalisation et à prendre part aux élections locales qui se tiendront en automne prochain dans leurs municipalités. Ce faisant, ils pourront constituer l'association des communes qui sera en charge de la gestion administrative de leur espace communautaire, conformément à l'accord du 19 avril.

Mon pays voudrait se féliciter de la situation sécuritaire, qui est restée globalement stable au Kosovo au cours de la période considérée, en dépit de quelques tensions observées dans les zones ethniquement mixtes ainsi qu'au nord du Kosovo. Nous sommes toutefois préoccupés par les incidents liés à l'usage des armes à feu et des explosifs visant aussi bien des civils que les personnels des forces de sécurité kosovares. Nous exhortons la police du Kosovo à continuer les efforts déployés pour enquêter sur les incidents les plus courants qui touchent les communautés minoritaires, la dégradation de biens, les actes de vandalisme visant des sites religieux, la profanation de tombes et d'autres actes d'intolérance.

Je voudrais terminer en réitérant les félicitations de mon pays à l'Union européenne, et particulièrement à sa Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Ashton, dont le rôle

déterminant a permis la conclusion de l'accord du 19 avril. Nos remerciements vont également à la MINUK, à la Force de paix au Kosovo, à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et à toutes les organisations partenaires qui accompagnent les autorités du Kosovo dans la stabilisation du territoire et dans la construction d'institutions démocratiques.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour la présentation du rapport trimestriel qui fait le point sur l'évolution de la situation au Kosovo (S/2013/254). Durant la période considérée, les parties serbe et kosovare ont fait preuve d'esprit de dialogue et d'engagement, comme en témoigne la tenue de sept nouveaux cycles de dialogue depuis le début de l'année, sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Ashton. Le Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačić, et M. Hashim Thaçi ont confirmé ce matin, devant le Conseil de sécurité, cet engagement et cette détermination, et nous les en félicitons.

Ce dialogue a permis des avancées significatives sur le projet d'association/communauté des municipalités serbes au Kosovo, qui a abouti in fine à l'approbation par les parties, le 19 avril dernier, de l'accord dit « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations ». Cet accord est historique à bien des égards. Il marque un tournant dans les relations entre la Serbie et le Kosovo, et il ouvre enfin une perspective réelle à leur intégration au sein de l'Union européenne. Il est dans l'intérêt des deux parties et de l'ensemble de la région que ces accords soient pleinement appliqués.

Les parties ont aussi progressé sur des questions aussi déterminantes que la perception des droits de douane, des impôts et de la taxe sur la valeur ajoutée dans le nord du Kosovo, sur la question des registres cadastraux et sur la gestion intégrée des points de passage. Il faut espérer que cette dynamique puisse mener à des accords définitifs et s'étendre à la question cruciale de la circulation des personnes, afin de contribuer à apaiser les craintes et les appréhensions des populations concernées. Dans ce processus, les parties ont fait montre de courage et de volonté de ne pas s'appesantir sur le passé, mais de regarder ensemble vers l'avenir. L'Union européenne, pour sa part, a elle aussi prouvé sa capacité à contribuer, à force de persévérance,

de persuasion et de motivation, à une percée dans les relations entre le Kosovo et la Serbie.

Sur le plan de la sécurité, la situation est restée, dans l'ensemble, calme. Toutefois, la tension persiste dans la partie nord du Kosovo, à cause des incidents touchant les minorités, tels que les vols et dégradations de biens, et l'occupation illégale et l'incendie de maisons. La question de la protection du patrimoine et des sites religieux continue à se poser, et nécessite la prise de mesures concrètes. La décision de mise en place d'une unité spécialisée dans la protection du patrimoine culturel et des sites religieux, au sein de la police du Kosovo, est une mesure que nous saluons.

S'agissant de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, nous nous félicitons de la désignation à sa tête de M. Bernd Borchardt. Cette structure doit poursuivre ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil dans le domaine de l'état de droit, et de promotion de la coopération avec les parties pour combattre la criminalité à l'échelle régionale.

Nous félicitons les parties pour les avancées enregistrées; nous les encourageons à consolider cette dynamique en continuant à travailler dans un esprit ouvert et de conciliation, en vue d'aborder les questions encore en suspens, en aplanissant leurs divergences, en intensifiant leurs efforts et en préparant un avenir commun pour les générations présentes et à venir. Nous associons à ces félicitations la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo et les forces de la Force de paix au Kosovo, qui continuent à jouer un rôle décisif pour faire avancer le dialogue et la négociation entre les parties, en vue de trouver une solution politique qui soit globale et inclusive, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/254) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je souhaite par ailleurs la bienvenue au Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačić, et à M. Hashim Thaçi.

Pour commencer, nous soulignons le rôle que l'ONU joue au Kosovo à travers la MINUK, en assurant la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme. Nous saluons également sa coopération avec la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne

au Kosovo (EULEX), qui maintiennent une position de neutralité s'agissant du statut sous les auspices de l'ONU. Nous nous félicitons de la signature de « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations », dans le cadre du dialogue de haut niveau tenu sous les auspices de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que cet accord parviendra à stabiliser la situation et à faire progresser un règlement politique des questions en suspens grâce au compromis, à la confiance et au dialogue. Les efforts de la Serbie en faveur de la normalisation des relations méritent tout particulièrement d'être reconnus. Nous appelons les parties à continuer sur cette voie, conformément à la résolution 1244 (1999), et les encourageons à appliquer l'accord à la lettre, en surmontant les obstacles du passé de manière pacifique et en toute bonne foi.

Nous devons continuer de prêter attention à la situation sécuritaire à Mitrovica-Nord, ce qui exigera une action concertée pour que les problèmes soient réglés de bonne foi afin d'éviter de futures tensions. Étant donné l'importance des travaux de la MINUK, il est nécessaire de trouver des solutions pratiques, de prévenir les tensions et de veiller à ce que son administration continue d'assumer ses fonctions de prévention des conflits, de médiation et de facilitation.

Nous nous préoccupons de la persistance des incidents et des tensions, notamment des actes de destruction du patrimoine culturel et religieux, dont la protection est une priorité de la MINUK. Nous attirons particulièrement l'attention sur la destruction de cimetières orthodoxes serbes au Kosovo. L'Argentine condamne ces actes et appelle à mener à leur terme les enquêtes en cours, afin de punir les auteurs de ces actes de vandalisme et d'intolérance religieuse, ainsi que de promouvoir la réconciliation entre les communautés.

Il est donc essentiel de continuer à œuvrer pour garantir le retour et la réintégration définitive des personnes déplacées, en particulier en facilitant leur accès au logement, aux services de base et à l'emploi. Nous devons également accélérer l'établissement de documents d'état-civil et éviter les incidents d'insécurité. L'assistance technique de la MINUK est indispensable. Nous soulignons le travail de la MINUK en matière d'appui à l'état de droit, notamment s'agissant de sa coopération avec EULEX et avec les autorités compétentes de Serbie, ainsi qu'avec Pristina.

Pour terminer, nous saluons le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits

de l'homme au Kosovo, en application de la résolution 1244 (1999).

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2013/254) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, de nous avoir présenté ledit rapport et de ses efforts constants afin de promouvoir la réconciliation des communautés du Kosovo. Par ailleurs, nous remercions les personnalités éminentes présentes parmi nous aujourd'hui des interventions que nous avons entendues.

Comme d'autres l'ont fait, nous accueillons avec satisfaction le « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations », atteint le 19 avril dernier dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. On peut soutenir qu'il s'agit là d'une avancée historique qui pourrait permettre de parvenir à la réconciliation, la stabilité et la prospérité dans la région. Nous devons maintenant relever le plus grand défi : faire en sorte que les acquis du dialogue soient mis en œuvre afin qu'ils puissent laisser une empreinte positive sur le terrain.

Nous estimons que, au cours de cette phase de mise en œuvre, la MINUK a un rôle charnière à jouer. Nous nous associons aux conclusions du rapport, à savoir que la MINUK, pour apporter son appui aux résultats positifs du dialogue, va se concentrer plus particulièrement sur la promotion de la réconciliation entre toutes les communautés du Kosovo.

La montée des tensions et de la violence dans le nord du Kosovo demeure une source de préoccupation pour ma délégation. Nous notons que le phénomène alarmant des incidents liés à l'utilisation d'engins explosifs se poursuit. De même, des incidents ont continué de troubler la sécurité dans les zones accueillant les rapatriés. Nous nous félicitons que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo et les autorités locales aient accru la visibilité de leurs patrouilles régulières et renforcé les autres mesures préventives à Mitrovica-Nord.

Par ailleurs, nous déplorons la destruction des cimetières orthodoxes serbes au cours de la période écoulée. Il est impératif que tous ces incidents fassent l'objet d'enquêtes approfondies. À cet égard, il faut en priorité s'attaquer à la réforme du secteur de la

sécurité et de la justice, en particulier aux questions administratives et procédurales qui ralentissent le traitement des dossiers.

La situation des communautés minoritaires au Kosovo ne s'est pas suffisamment améliorée, et elle demeure tendue et marquée par la discrimination. Nous regrettons que la tendance à la diminution du nombre de retours volontaires qui avait été enregistrée au dernier trimestre 2012 se soit poursuivie au premier trimestre 2013.

En ce qui concerne les travaux de l'Équipe spéciale d'enquête chargée d'analyser les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes, nous prenons note avec intérêt des informations communiquées dans le rapport sur les activités d'EULEX, qui figure en annexe. Nous suivons leur progression avec attention. Nous appuyons les objectifs de coopération opérationnelle et demeurons de ce fait convaincus qu'il importe de parvenir à un accord permettant à l'ONU de participer au processus d'investigation sur ces allégations, d'autant plus que le rapport fait état d'une enquête très complexe qui mettra du temps à aboutir, notamment parce qu'elle suppose de traiter avec de nombreuses juridictions et qu'elle porte sur des faits remontant à 13 ou 14 ans.

Ce débat confirme que l'ONU continue de jouer un rôle irremplaçable en tant que garante de la stabilité et de la neutralité au Kosovo et dans la région, mais aussi en tant que présence qui promeut la réconciliation entre les différentes communautés cohabitant dans cet espace géographique. Il demeure nécessaire que l'ONU conserve une forte présence sur place en la dotant des ressources nécessaires. Nous réaffirmons la primauté de la résolution 1244 (1999) en tant que cadre juridique applicable au Kosovo, ainsi que l'importance de respecter pleinement le droit international.

Enfin, les progrès enregistrés récemment sont encourageants, même s'ils ne signifient pas encore que la position de mon gouvernement a évolué en ce qui concerne la non-reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Hashim Thaçi,

Premier Ministre du Kosovo, et à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Ministre de la Serbie.

La normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie fait partie intégrante du parcours des deux pays sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne (UE). Nous nous félicitons du bon déroulement du dialogue facilité par l'UE, dont il convient d'attribuer la réussite au travail acharné de Catherine Ashton et des deux Premiers Ministres présents ici aujourd'hui.

Depuis notre siège au Conseil de sécurité, nous n'avons que trop souvent l'occasion d'observer la manière dont certains problèmes restent dans l'impasse du fait de l'absence de vision et d'engagement des dirigeants politiques. Les progrès accomplis dans le cadre du dialogue facilité par l'UE sont un rappel bienvenu du fait que le contraire est également possible – à savoir que l'engagement, la vision et la persistance peuvent donner des résultats tangibles et concrets, et aussi que la souplesse d'une partie peut encourager l'autre à suivre son exemple. Je félicite sincèrement le Premier Ministre Thaçi et le Premier Ministre Dačić du leadership et du courage dont ils ont fait preuve pour parvenir à cet accord historique, qui aidera les deux pays à avancer irrévocablement sur la voie de leur adhésion à l'Union européenne.

L'élan de ces deux derniers mois doit être maintenu. La mise en œuvre est cruciale en vue de favoriser la progression du Kosovo comme de la Serbie. Belgrade doit expliquer les avantages que présente cet accord aux communautés locales dans le nord du Kosovo, et Pristina doit montrer qu'elle défend les droits et les cultures de tous ses citoyens et intégrer les Serbes du nord du Kosovo.

Il est indispensable que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continuent d'appuyer la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue. L'OSCE jouera un rôle crucial dans la facilitation des élections municipales dans le nord. La KFOR contribuera à maintenir la sécurité et la stabilité, et EULEX contribuera à placer les institutions du nord sous la juridiction du Kosovo. Le Royaume-Uni demande instamment aux autorités de Pristina et de Belgrade de coopérer pleinement avec EULEX et de garantir la liberté de circulation de l'ensemble de son personnel dans le nord.

Je me félicite que le Kosovo se soit engagé à organiser des élections libres, régulières et démocratiques. Tous les citoyens kosovars doivent avoir la possibilité de prendre part aux élections, et les femmes doivent avoir une place équitable dans la compétition pour l'accès aux fonctions politiques. Le Royaume-Uni souhaite que les réformes nécessaires soient adoptées sans plus attendre.

Le rapport de la Commission européenne en date du 22 avril indique que le Kosovo a répondu à la condition à court terme, fixée par le Conseil des affaires générales en décembre, d'ouvrir des négociations visant à conclure un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Le Royaume-Uni appuie pleinement la conclusion d'un Accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo.

Enfin, je me félicite des progrès accomplis par le Kosovo en vue d'obtenir une plus large reconnaissance internationale. Ces dernières semaines, les Gouvernements guyanien, tanzanien et yéménite ont décidé de reconnaître l'indépendance du Kosovo. Cinq ans seulement après son indépendance, le Kosovo est maintenant reconnu par plus de la moitié des États Membres de l'ONU. L'indépendance du Kosovo est une réalité irréversible, et nous nous félicitons que la communauté internationale le reconnaisse progressivement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à midi.